



Harcelement au lieu de travail et et menace de licenciement

Par **bibo**, le **31/03/2009** à **10:44**

mon employeur me harcele puis multiplie les lettre d'avertissement pour me licencier comment le contre attaqué.

Par **citoyenalpha**, le **31/03/2009** à **15:14**

Bonjourrrrrnotez dates, heures, propos de tous les éléments qui vous semble non professionnel ou dévalorisant.rnrnl'avertissement est une sanction disciplinaire dont la forme est règlementée.rnrnVous devez être convoqué à un entretien préalable à sanction. A défaut l'avertissement est nul en droit. rnrnSi votre employeur vous fait parvenir des avertissements sans fondement et sans respecter les formes prévues au code du travail il s'expose à une démission au tord de l'employeur.rnrnVous pouvez vous adresser à l'inspecteur du travail ou à un syndicat de salarié pour vous aider à résoudre cette situation.rnrnRestant à votre disposition.

Par **milou**, le **31/03/2009** à **15:20**

Bonjour, rnrnDésolée d'intervenir mais petite précision concernant l'avertissement. Il s'agit certes d'une sanction disciplinaire, mais étant la sanction la plus légère, l'employeur est dispensé de la lourde procédure prévue aux articles L 1332-2 et suivants du code du travail. Une lettre recommandée avec AR suffit dans ce cas, et dans ce cas

seulement.rnrnCordialement

Par **bibo**, le **02/04/2009** à **11:21**

j'ai P EU DE SUITE POUR LA QUESTION JE VOUS EST POSE